



Compte rendu CSD du 8 Décembre 2017 à 17 h 30 à l'Ufolep

Présents:

Claudie AZERONDE déléguée Ufolep - Corinne RIBARD LEBRUN - Laurence LONGUET - Daniel LEBRUN – Yves FREMONT – Francis PHILIPPE – Alain DARNAC – Dominique VATTIER - Didier BOUCHER - Hervé VAN DE PLASSE - Geoffrey BIZET.

Lors de la dernière commission, Hervé VAN DE PLASSE et Geoffrey BIZET ont été notés absents. Une erreur dans leur adresse mail, a fait qu'ils n'ont pas reçu la convocation, ces absences ne seront pas comptabilisées.

La réunion du jour a pour objet de faire le bilan de la saison avec les Présidents et d'établir le pré-calendrier de la saison 2018 à partir de 18 h 30.

Il est rappelé que les Présidents qui ont adressé leurs dates d'organisations sont prioritaires dans la mesure où ils sont présents.

Priorité également aux clubs qui sont habitués à organiser à une date précise.

La CSD décide que les engagements seront à faire via le site du National. Chaque organisateur devra également saisir sur le site du National les cinq premiers de chaque catégorie, cela devrait permettre d'avoir un suivi plus régulier pour l'attribution des points.

Tarifs des engagements:

Pour 2018 le tarif des engagements reste à 4 €, pour les engagements sur place il passe à 6 € au lieu de 5 €.

Rétrogradations:

Rappel du règlement national :

« Un compétiteur n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander par écrit à la Commission Départementale de l'activité concernée une descente dans la catégorie inférieure. Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission départementale qu'après :

- a) Trois mois d'activité effective en catégorie supérieure en cyclospor.*
- b) Deux mois d'activité effective en catégorie supérieure en cyclocross. »*

Il est par ailleurs rappelé, que seules les demandes faites sur les documents prévus à cet effet seront examinées. Documents disponibles sur le site de l'Ufolep.

Examen des demandes:

- DUPONT Yvan de 2ème en 3^{ème} catégorie. Accepté.
- GRINCOURT Pascal de 3ème en GSA. Accepté.

- MAHE-POUGETOUX Jérôme de 3ème en GSA. Accepté.
- CORROY Jacques de 3ème en GSA. Accepté.
- BRACQ Dominique de 1^{ère} en 2^{ème} catégorie. Accepté.
- PANIZ Philippe de 3ème en GSA. Accepté.
- MATURA YANNICK, la CSD reste sur sa position initiale à savoir de représenter une demande après le début de saison.

La CSD rappelle à tous ces coureurs **que dans le cas de supériorité constatée ou une victoire**, celui-ci sera immédiatement remonté dans la catégorie supérieure. Cette mesure concerne les coureurs de moins de 60 ans.

Bilan de la saison avec les Présidents

Une minute de silence est observée à la suite du décès de Nicolas Censier.

Il est rappelé aux Présidents la fusion des commissions cyclocross et cycloport. Celle-ci a été entérinée par le Comité Directeur afin de renforcer la CSD et de la rendre plus efficace.

L'AC Margny: Course de Coudun refusée, également une demande de rétrogradation refusée. Pose la question pourquoi un jeune débute en 2^{ème} catégorie quand il vient de la FFC et non pas en 3^{ème} catégorie ? Réponse, application du règlement national. Soulève également le manque de sécurité sur les courses.

Beauvais Team Cycliste: Félicite les clubs qui organisent. Essayer de sensibiliser les clubs afin d'organiser davantage en direction des minimes et cadets. Avoir une démarche pour recruter des jeunes dans ces catégories, la question est de savoir comment faire ?

Rochy Condé: Remarque que vu le peu de monde en 2^{ème} catégorie les licenciés de celle-ci courent très souvent avec les 1^{ère} car il y a en moyenne moins de 20 participants par course. La CSD va regarder au niveau du règlement National si une solution existe, à défaut, voir ce qui pourrait se faire.

La question des coureurs qui jettent leurs tubes n'importe où est posée, idem pour les coureurs qui urinent devant les portes ou les murs des gens. Ces incivilités pourraient à terme compromettre l'organisation de courses par les communes. Il est convenu que tout coureur qui serait pris sera sanctionné y compris par l'attribution de points. Aux Présidents de rappeler à leurs coureurs ces consignes.

EC Rouvillers: Demande pourquoi les comptes rendus de la CSD ne pourraient plus être mis sur le site de vélo 60.

Claudie Azeronde rappelle les accords pris en mars 2015 avec Frédéric MAQUAIRE et l'Ufolep au sujet des comptes rendus de CSD à savoir " qu'il n'a jamais été question de ne plus utiliser le site ou blog "VELO 60" pour les informations de l'activité cycloport mais uniquement de publier les comptes rendus de la CSD sur le site de L'UFOLEP Oise." Et de poursuivre que l'UFOLEP n'est pas une fédération avec comme seule activité le cycloport mais qu'il s'agit d'une fédération multisport, et que se rendre sur le site de l'Ufolep permet aussi de prendre connaissance des autres activités. Il s'agit donc de faire un lien qui ouvre sur le site Ufolep et non pas directement sur le compte rendu de la CSD.

Daniel Lebrun intervient et rappelle que les classements tout au moins des 5 premiers de chaque catégorie doivent être adressés également à l'Ufolep. Cela est nécessaire pour faciliter la tâche du préposé aux classements et pour l'attribution des points. Il rappelle également que les classements de Rouvillers et de la Zac des Mercières n'ont toujours pas fait l'objet d'un envoi à l'Ufolep malgré plusieurs rappels.

Coût des Secouristes pour une organisation.

Il est soulevé que le coût de ceux-ci ont doublé ce qui pose des problèmes au niveau des finances lors d'une organisation. Claudie Azeronde est consciente de ce problème et indique que l'Ufolep avait tenté de passer une convention avec une seule entité afin d'avoir un tarif intéressant, cela n'a pas abouti car les organisateurs souhaitent travailler avec leur propre organisme.

Il serait souhaitable de faire évoluer les choses dans ce domaine.

Daniel Lenormand intervient et informe les Présidents que le règlement des Routes de l'Oise 2018 est en ce moment retravaillé. Il se vaudra plus rigide et surtout appliqué dans toute sa rigueur car il y a eu cette année quelques débordements inadmissibles. Des sanctions seront prises envers les équipes qui enfreindraient ce règlement.

Il est rappelé qu'une formation de commissaires de courses sera proposée au cours de l'année 2018. Il est demandé aux clubs de faire des propositions de candidats.

Le point du bilan étant fait, Yves FREMONT propose de passer au pré- calendrier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Commission Sportive Départementale
Activités cyclistes

